

# Le SPI Vallée de Seine



Le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles a été créé en 1993 face à la forte demande de concertation autour d'établissements industriels de la Vallée de Seine afin de répondre aux préoccupations des populations sur les questions d'environnement.

Le SPI Vallée de Seine fait partie des 15 SPPPI créés en France depuis le début des années 70, et s'inscrit dans un réseau national placé sous l'autorité du Ministère de la Transition Ecologique.



Présidé par le Préfet des Yvelines, le SPI Vallée de Seine est le seul SPPPI de la région Île-de-France. Son territoire d'action, la Vallée de Seine, couvre le nord des Yvelines, même si nombre de ses actions vont au-delà de ce périmètre. Ce territoire, traversé par la Seine et l'autoroute de Normandie, est fortement urbanisé. Il est aussi historiquement marqué par la présence d'industries lourdes (aciéries, fabrication automobile, chimie, cimenterie, traitement des déchets,...). Parallèlement, la sensibilité des populations aux questions environnementales n'a fait que croître. Cela s'est traduit localement par l'émergence de situations d'oppositions autour de certains établissements, voire de projets industriels.

Au fil des années, le SPI Vallée de Seine s'est ainsi affirmé comme un lieu **d'échange** et de **transparence** sur les questions d'environnement industriel. Son but est d'instaurer un dialogue entre les diverses parties concernées par les questions d'environnement et d'assurer la diffusion de l'information sur son territoire de compétence.

Sa gouvernance est marquée par l'implication de plusieurs acteurs : la DRIEAT<sup>1</sup> Île-de-France qui assure le secrétariat général et l'ASPI, association support du SPI Vallée de Seine, « loi 1901 ». Cette structure, créée le 23 février 1993 regroupe une quarantaine d'industriels et de collectivités locales de la Vallée de Seine et contribue, aux côtés des services de l'État, à la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers de la structure.

L'action du SPI Vallée de Seine s'organise autour de son Conseil d'Orientation qui réunit tous les quatre ans, sous la présidence du Préfet des Yvelines, ses membres représentant des cinq collèges<sup>2</sup>. Il établit le bilan des actions réalisées et définit les axes de travail des années à venir. Le plan d'actions du SPI Vallée de Seine peut être ponctuellement adapté en fonction de l'actualité et des besoins exprimés par les membres et partenaires, acteurs du territoire.

Les travaux du SPI Vallée de Seine s'inscrivent dans **cinq thématiques** (air/énergie/bruit, déchets/sites et sols pollués, eau, ressources/nature/paysages et risques<sup>3</sup>) au travers de commissions présidées par des personnalités locales. Ces réunions **plénières** sont l'occasion pour les acteurs du territoire de faire part de leurs expériences.

---

1 Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports

2 Élus et collectivités, industriels, associations de protection de l'environnement, services de l'État et personnalités qualifiées

3 Risques majeurs, industriels, naturels

Les commissions sont complétées par des **ateliers**, sessions d'information généralement plus techniques prévues en groupes restreints (risque inondation, GEREP<sup>4</sup>, communication de crise, GIDAF<sup>5</sup>, police déchets, évaluation environnementale, espèces protégées, ...). Les commissions et ateliers permettent de donner la parole aux spécialistes des thèmes mis à l'ordre du jour.

Les ressources État étant sollicitées en priorité, la diversité des thèmes permet de mobiliser de nombreuses compétences internes : services de la DRIEAT, du Ministère en charge de la Transition Ecologique, Direction Départementale des Territoires, Préfecture des Yvelines...

Le SPI Vallée de Seine publie trois fois par an « **La Lettre du SPI Vallée de Seine** », bulletin d'information de huit pages traitant d'un ou deux sujets et relayant son actualité et celle de ses membres. Il publie également des **plaquettes** et des **brochures** sur les thématiques citées précédemment. Ces différents formats permettent un traitement plus approfondi des sujets et une diffusion plus large.

Dans la continuité des actions engagées par le passé (livret "Bouge ton air !" pour la **sensibilisation** des collégiens et lycéens franciliens de troisième et de seconde à la qualité de l'air), le SPI Vallée de Seine a poursuivi ses actions pédagogiques à destination du **jeune public**. Il a notamment développé avec l'IFFORME<sup>6</sup> et les collectivités de Beynes et des Mureaux, un kit pédagogique gratuit sur les risques majeurs. Cet outil de sensibilisation a initialement été créé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Risk'investigation a remporté en septembre 2015, le 1<sup>er</sup> prix (IRIS de platine) dans la catégorie « éducation et formation » aux 8<sup>èmes</sup> IRISES<sup>7</sup>.

Le SPI Vallée de Seine réalise également d'autres travaux : **étude** de zone en Vallée de Seine, organisation de réunions d'échanges entre la DRIEAT et les associations de protection de l'environnement, traitement des demandes d'informations au fil de l'eau, participation au plan régional santé environnement, ...

*Les publications et travaux du SPI Vallée de Seine sont disponibles sur [www.spi-vds.org](http://www.spi-vds.org).*

*Contact SPI Vallée de Seine : 35 rue de Noailles - Bât. B1 - 78000 Versailles - Tél. : 01 71 28 48 78*

*Courriel : [spi.vds@developpement-durable.gouv.fr](mailto:spi.vds@developpement-durable.gouv.fr) – Twitter @SPI\_VdS*

---

4 Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes

5 Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquentes

6 Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement

7 Forum national co-organisé par le Ministère de la Transition Ecologique consacré à l'information, l'éducation et la sensibilisation aux risques majeurs